



RÉPONSE DU MINISTÈRE DE LA
SANTÉ ET DES SERVICES
SOCIAUX

RECOMMANDATIONS SUIVANT
L'EXAMEN SUR L'AIDE À LA VIE
AUTONOME

If you would like this information in another official language, call us.

Anglais

Si vous voulez ces informations dans une autre langue officielle, contactez-nous.

Français

Kīspin ki nitawih̄tīn ē nīhīyawih̄k ōma ācimōwin, tipwāsinān.

Cree

Tłıchq̄ yatı k'èè. Dı wegodi newq̄ dè, gots'ō gonede.

Tłıchq̄

ʔerih̄t'is Dēne Sų́nē yatı t'a huts'elkēr xa beyáyatı theʔą ʔat'e, nuwe ts'ēn yóftı.

Chipewyan

Edı gondı dehgháh got'ıe zhatıé k'éé edat'éh enahddhę nıde naxets'é edahıı.

South Slavey

K'áhshó got'ıne xədə k'é hederı ʔedıht'ıé yerııwę nıde dúle.

North Slavey

Jii gwandak izhii ginjik vat'atr'ıjáhch'uu zhit yınohthan jı', diıts'at ginohkhıı.

Gwich'in

Uvanittuaq ilitchurisukupku Inuvialuktun, ququaqłuta.

Inuvialuktun

Ć'đ◁ ǀǀ^ᵇΔ^ᶜ ʌʀLJΔʀ^ᶜ Δ^ᵇǀǀ^ᶜ ʀ^ᵇLǀǀ^ᵇ, ʔ^ᶜǀ^ᶜǀ^ᶜ ʔ^ᶜǀ^ᶜǀ^ᶜǀ^ᶜ.

Inuktitut

Hapkua titiqqat pijumagupkit Inuinnaqtun, uvaptinnut hivajarlutit.

Inuinnaqtun

Langues autochtones :

1-855-846-9601

Français :

867-767-9348

866-561-1664 (sans frais)

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (ci-après le « Ministère ») a mené un examen sur les services d'aide à la vie autonome (AVA) offerts aux personnes handicapées. Les principaux objectifs étaient d'examiner les services d'AVA présentement offerts afin de définir les forces et les lacunes dans la fourniture actuelle de services et d'élaborer un nouveau modèle de fourniture de services d'AVA aux Territoires du Nord-Ouest (TNO) qui soit axé sur la personne et la famille, respectueux de la culture et équitable. Le nouveau modèle aidera le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) à atteindre les objectifs stratégiques du *Cadre stratégique des TNO sur les personnes handicapées de 2017 à 2027*.

Finalisé en septembre 2022, le rapport « Examen de l'aide à la vie autonome aux Territoires du Nord-Ouest » (ci-après le « rapport ») met en évidence l'étendue des besoins en matière d'aide à la vie autonome des adultes handicapés, ainsi que les lacunes et les défis liés à la façon dont le système actuel répond à ces besoins. Le rapport décrit un système actuel de services d'AVA difficilement accessible, n'offrant pas de choix en matière de services communautaires et ne disposant pas des ressources nécessaires pour répondre aux divers besoins à l'échelle des TNO. Le rapport comprend 33 recommandations concernant la portée des services offerts, les besoins en ressources prévus, les normes et le contrôle du programme, l'accès et l'équité, le perfectionnement de la main-d'œuvre de l'AVA, le service à la clientèle et la collaboration interministérielle. La mise en œuvre de ces recommandations permettra au programme de services d'AVA de fournir un modèle de fourniture de services d'AVA aux TNO qui soit axé sur la personne et la famille, respectueux de la culture et équitable, et qui aidera le Ministère à prendre des décisions concernant la portée, la structure et le contrôle du programme, les investissements futurs et la répartition des ressources pour les services d'AVA.

Le Ministère a accepté **12** recommandations qui peuvent être mises en œuvre avec les ressources actuelles. Les **21** autres recommandations, qui nécessiteront des ressources supplémentaires, ont été acceptées en théorie. En raison de la diversité des approches pour assurer la fourniture des services d'AVA dans l'ensemble des administrations des services de santé et des services sociaux (ASSSS), on prévoit que la première phase du travail consistera à élaborer un plan clair et détaillé pour mettre en œuvre les recommandations. Un plan de travail précis assorti d'échéanciers a été élaboré; il décrit les plans du Ministère pour, à la fois, amorcer le travail sur les recommandations acceptées, établir des plans de travail plus détaillés et déterminer les ressources nécessaires pour mettre en œuvre les recommandations acceptées en théorie. Un groupe de travail composé d'employés du Ministère et des ASSSS assurera la planification.

Le groupe de travail aidera le Ministère à déterminer les ressources supplémentaires qui seront nécessaires pour faire progresser les recommandations et mettre en œuvre des services d'AVA efficaces et axés sur les clients. Les projets découlant des recommandations progresseront à mesure que les ressources deviendront disponibles, et le Ministère s'engage à s'entretenir avec les personnes directement concernées et avec d'autres intervenants durant la mise en œuvre de ces projets.

RECOMMANDATION	ACCEPTATION DES RECOMMANDATIONS	ÉCHÉANCIER POUR RÉALISER LES PROCHAINES ÉTAPES	PROCHAINES ÉTAPES ET ENTITÉ RESPONSABLE
Portée des services			
1. Adopter une définition actualisée du concept d'AVA pour guider les services d'aide à la vie autonome aux TNO, qui reflète l'admissibilité des personnes vivant avec différents types d'incapacités et offre une variété de services flexibles.	Accepté	2022-2023 à 2023-2024	<p>Élaborer des normes sur l'AVA qui reflètent la définition actualisée. Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)</p> <p>Le plan de communication sera élaboré et mis en œuvre. Groupe de travail formé de représentants du MSSS, de l'Administration des services de santé et des services sociaux des Territoires du Nord-Ouest (ASTNO), de l'Agence de services communautaires tłıchq̓ (ASCT), de l'Administration des services de santé et des services sociaux de Hay River (ASSSSHR)</p>
2. Définir clairement la portée des services d'AVA afin de mieux répondre à l'ensemble des besoins des personnes handicapées de tous les groupes d'âge.	Accepté	2022-2023 à 2023-2024	<p>Définir la portée des services et l'intégrer aux normes sur l'AVA. MSSS</p> <p>Le plan de communication sera élaboré et mis en œuvre. Groupe de travail formé du MSSS, de l'ASTNO, de l'ASCT et de l'ASSSSHR</p>
3. Adopter le nouveau modèle proposé, axé sur la personne et la famille, respectueux de la culture et inclusif, pour la fourniture de services d'aide à la vie autonome aux TNO.	<p>Accepté en théorie</p> <p>La mise en œuvre du nouveau modèle nécessitera des ressources supplémentaires.</p>	2022-2023 à 2023-2024	<p>Déterminer les ressources nécessaires pour une mise en œuvre par étapes. Groupe de travail formé du MSSS, de l'ASTNO, de l'ASCT et de l'ASSSSHR</p>
Besoins en ressources prévus			
4. Fournir des ressources adéquates aux ASSSS pour assurer l'évaluation des services d'AVA, leur planification, la gestion des cas et le suivi des utilisateurs de services.	<p>Accepté en théorie</p> <p>La mise en œuvre nécessitera des ressources supplémentaires.</p>	2022-2023 à 2023-2024	<p>Déterminer les ressources nécessaires. Groupe de travail formé du MSSS, de l'ASTNO, de l'ASCT et de l'ASSSSHR</p>
5. Élargir les services d'AVA à l'intérieur du territoire pour inclure plus de communautés et plus d'options de services afin que davantage de personnes handicapées puissent recevoir des services d'AVA sur le territoire.	<p>Accepté en théorie</p> <p>La mise en œuvre nécessitera des ressources supplémentaires.</p>	2022-2023 à 2023-2024	<p>Déterminer les collectivités dans lesquelles élargir les services ou dans lesquelles les offrir, et déterminer les ressources nécessaires. Groupe de travail formé du MSSS, de l'ASTNO, de l'ASCT et de l'ASSSSHR</p>
6. Ne pas prévoir l'expansion ou la construction de nouveaux logements réservés aux services d'AVA aux TNO et envisager l'élimination	<p>Accepté en théorie</p> <p>Accepter de ne pas construire de nouveaux logements réservés aux services d'AVA.</p>	2023-2024 et par la suite	<p>Effectuer un contrôle et une analyse pour déterminer s'il est possible d'éliminer progressivement les logements réservés aux services d'AVA.</p>

<p>progressive de ces logements une fois qu'un nombre important d'options de logement accessibles et de capacités de services d'AVA supplémentaires auront été développées dans le territoire, et à mesure que l'infrastructure existante vieillit.</p>	<p>Reporter la réponse sur l'élimination progressive des logements réservés aux services d'AVA en attendant un contrôle et une analyse plus poussés.</p>		<p>Groupe de travail formé du MSSS, de l'ASTNO, de l'ASCT et de l'ASSSSHR</p>
<p>7. Élaborer des mesures de soutien améliorées en matière de comportement à l'intérieur du territoire afin de soutenir les utilisateurs de services présentant des comportements dangereux, complexes et violents.</p>	<p>Accepté en théorie</p> <p>La mise en œuvre nécessitera des ressources supplémentaires.</p>	<p>2022-2023 à 2023-2024</p>	<p>Déterminer les besoins en matière de formation, de dotation en personnel et de ressources connexes afin de soutenir les utilisateurs de services présentant des comportements dangereux, complexes et violents.</p> <p>Groupe de travail formé du MSSS, de l'ASTNO, de l'ASCT et de l'ASSSSHR</p>
<p>8. Accroître le soutien aux aidants naturels, notamment en étendant les services de relève aux collectivités situées à l'extérieur de Yellowknife et en offrant des options de relève de nuit.</p>	<p>Accepté en théorie</p> <p>La mise en œuvre nécessitera des ressources supplémentaires.</p>	<p>2022-2023 à 2023-2024</p>	<p>Déterminer les ressources nécessaires afin d'élargir les services de soutien et de répit pour les aidants naturels d'adultes handicapés aux TNO.</p> <p>Groupe de travail formé du MSSS, de l'ASTNO, de l'ASCT et de l'ASSSSHR</p>
<p>9. Établir un processus et des ressources pour planifier le retour progressif des utilisateurs de services d'AVA à l'extérieur du territoire, en fonction de leur désir de rentrer aux TNO et de la capacité des services d'AVA du territoire à répondre à leurs besoins.</p>	<p>Accepté en théorie</p> <p>Nécessite des ressources supplémentaires et l'avancement des travaux sur les recommandations 4, 5 et 7.</p>	<p>2022-2023 à 2023-2024</p>	<p>Déterminer les ressources nécessaires et élaborer un plan de mise en œuvre progressive pour le retour progressif des utilisateurs, dans la mesure du possible.</p> <p>Groupe de travail formé du MSSS, de l'ASTNO, de l'ASCT et de l'ASSSSHR</p>
<p>Normes et contrôle</p>			
<p>10. Mettre en place un mécanisme et des ressources pour soutenir la collaboration entre les ASSSS et au sein de celles-ci afin de développer des politiques, des méthodes et des outils communs pour l'administration des services d'AVA à l'intérieur et à l'extérieur du territoire.</p>	<p>Accepté en théorie</p> <p>La mise en œuvre nécessitera des ressources supplémentaires.</p>	<p>2022-2023 à 2023-2024</p>	<p>Déterminer les ressources et les mécanismes nécessaires pour établir des politiques, des processus et des outils communs au sein des ASSSS.</p> <p>Groupe de travail formé du MSSS, de l'ASTNO, de l'ASCT et de l'ASSSSHR</p>
<p>11. Élaborer une approche uniforme pour les frais de chambre et de pension des utilisateurs de services d'AVA des TNO.</p>	<p>Accepté</p>	<p>2023-2024</p>	<p>Élaborer une approche uniforme pour les frais de chambre et de pension.</p> <p>Groupe de travail formé du MSSS, de l'ASTNO, de l'ASCT et de l'ASSSSHR</p>
<p>12. Explorer un modèle d'examen de revenus pour les frais de chambre et de pension d'AVA.</p>	<p>Accepté</p>	<p>2023-2024</p>	<p>Étudier un modèle d'évaluation de revenus pour les frais de chambre et de pension.</p> <p>MSSS</p>

13. Élaborer des normes uniques pour l'AVA aux TNO et instaurer un processus de vérification régulière pour contrôler le respect de ces normes.	Accepté	2022-2023 à 2023-2024	Élaborer et mettre en œuvre des normes pour l'AVA aux TNO. Élaborer et mettre en œuvre un processus de vérification. Groupe de travail formé du MSSS, de l'ASTNO, de l'ASCT et de l'ASSSSHR
14. Développer un cadre de mesure du rendement des services d'AVA, y compris des indicateurs de satisfaction des utilisateurs des services et des exigences en matière de transmission de données pour le suivi des résultats, de la qualité et de l'efficacité des programmes d'AVA.	Accepté	2022-2023 à 2023-2024	Établir et mettre en œuvre un cadre de mesure du rendement des services d'AVA. Groupe de travail formé du MSSS, de l'ASTNO, de l'ASCT et de l'ASSSSHR
15. Créer une base de données centrale pour soutenir l'administration des services d'AVA et la production de rapports afin de répondre aux exigences du MSSS en matière de contrôle du rendement et de normes de programme.	Accepté en théorie La mise en œuvre nécessitera des ressources supplémentaires.	2022-2023 à 2023-2024	Déterminer les besoins et les ressources nécessaires pour établir une base de données centrale. Groupe de travail formé du MSSS, de l'ASTNO, de l'ASCT et de l'ASSSSHR
16. Garantir une transparence et une supervision cohérentes de la fourniture des services d'AVA dans toutes les ASSS.	Accepté en théorie La mise en œuvre peut nécessiter des ressources supplémentaires.	2022-2023 à 2023-2024	Déterminer une approche et les ressources potentielles nécessaires pour uniformiser le cadre de responsabilisation pour les services d'AVA dans les ASSS. Groupe de travail formé du MSSS, de l'ASTNO, de l'ASCT et de l'ASSSSHR
Accès et équité			
17. Concevoir et utiliser un formulaire de demande unique et un outil d'évaluation permettant de connaître les qualités, les ressources, les mesures de soutien et les besoins des demandeurs.	Accepté en théorie La mise en œuvre d'un nouvel outil peut nécessiter des ressources supplémentaires.	2022-2023 à 2023-2024	Élaborer une approche et déterminer si des ressources seront nécessaires pour uniformiser les formulaires de demande et l'outil d'évaluation. Groupe de travail formé du MSSS, de l'ASTNO, de l'ASCT et de l'ASSSSHR
18. Élaborer des politiques et des lignes directrices territoriales pour guider l'évaluation des services, leur planification, la gestion des cas et le suivi des utilisateurs de services.	Accepté en théorie La mise en œuvre dépend de l'avancement des travaux sur la recommandation 10.	2022-2023 à 2023-2024	Élaborer une approche pour établir des politiques et des lignes directrices territoriales. Groupe de travail formé du MSSS, de l'ASTNO, de l'ASCT et de l'ASSSSHR
19. Garantir l'accès aux services d'AVA aux personnes souffrant de tous types d'incapacités lorsque ceux-ci sont requis à l'extérieur du territoire.	Accepté en théorie Le Ministère mettra l'accent sur la présentation de recommandations visant à améliorer les services d'AVA aux TNO et à veiller à un accès équitable à ces services pour toutes les personnes handicapées.	2022-2023 à 2023-2024	Élaborer des normes et des politiques en matière de services d'AVA pour s'assurer que des mesures sont prises pour fournir des services aux TNO et pour que les services à l'extérieur des TNO ne soient offerts qu'en circonstances exceptionnelles. Groupe de travail formé du MSSS, de l'ASTNO, de l'ASCT et de l'ASSSSHR

	De plus, le Ministère s'efforcera d'offrir des services à l'extérieur des TNO en cas de circonstances exceptionnelles.		
20. Veiller à ce que toutes les futures admissions dans les logements réservés aux services d'AVA répondent au niveau de soutien et de services fournis par ces établissements.	Accepté en théorie La mise en œuvre dépend de l'avancement des travaux sur les recommandations 10 et 18.	2022-2023 à 2023-2024	Élaborer des politiques pour soutenir l'affectation des ressources afin de répondre aux besoins des utilisateurs de services. Groupe de travail formé du MSSS, de l'ASTNO, de l'ASCT et de l'ASSSSHR
21. Élaborer des politiques pour les visites de réunification familiale ou communautaire afin de garantir un accès équitable aux utilisateurs de services d'AVA vivant hors de leur communauté d'origine.	Accepté en théorie La mise en œuvre nécessitera des ressources supplémentaires.	2022-2023 à 2023-2024	Déterminer les ressources nécessaires pour établir une politique sur la réunification applicable aux TNO, semblable à celle applicable aux services d'AVA à l'extérieur du territoire. Groupe de travail formé du MSSS, de l'ASTNO, de l'ASCT et de l'ASSSSHR
22. Développer et organiser une communication permanente avec le public sur les services d'AVA et les moyens d'y accéder.	Accepté	2022-2023 à 2023-2024	Élaborer et mettre en œuvre un plan de communication. ASTNO, ASCT, ASSSSHR
Développement de la main-d'œuvre de l'AVA			
23. Créer un programme de formation pour le personnel de soutien des services d'AVA par le biais d'un organisme de formation comme le Collège Aurora.	Accepté en théorie La mise en œuvre nécessitera des ressources supplémentaires.	2022-2023 à 2023-2024	Déterminer les compétences requises du personnel de soutien affecté aux services d'AVA. Collaborer avec le Collège Aurora pour déterminer les ressources nécessaires à la prestation du programme. Groupe de travail formé du MSSS, de l'ASTNO, de l'ASCT, de l'ASSSSHR et du Collège Aurora
24. Établir un processus d'intégration normalisé pour tout le personnel de soutien des services d'AVA aux TNO, avec un perfectionnement professionnel continu supplémentaire pour s'assurer que les compétences sont à jour et que les pratiques exemplaires sont partagées.	Accepté en théorie La mise en œuvre nécessitera des ressources supplémentaires.	2022-2023 à 2023-2024	Planifier et déterminer les ressources nécessaires pour élaborer une formation sur le processus d'intégration normalisé. Groupe de travail formé du MSSS, de l'ASTNO, de l'ASCT et de l'ASSSSHR
Centre de service à la clientèle			
25. Veiller à ce que tous les fournisseurs de services d'AVA possèdent un modèle flexible de ratio du personnel afin de s'assurer que les utilisateurs de services reçoivent la quantité appropriée de soutien.	Accepté en théorie La mise en œuvre peut nécessiter des ressources supplémentaires.	2022-2023 à 2023-2024	Déterminer si des ressources sont nécessaires pour mettre en œuvre un modèle flexible de ratio du personnel. Groupe de travail formé du MSSS, de l'ASTNO, de l'ASCT et de l'ASSSSHR
26. Veiller à ce que tous les utilisateurs de services	Accepté en théorie	2022-2023 à 2023-2024	Intégrer ces éléments aux normes de services d'AVA.

aient la possibilité de participer à des activités liées à leur culture, et que celles-ci soient intégrées dans les plans d'aide.	La mise en œuvre peut nécessiter des ressources supplémentaires.		Déterminer l'impact sur les ressources de la mise en œuvre d'activités culturelles dans les plans d'aide et s'assurer que tous les plans d'aide comprennent cet élément. Groupe de travail formé du MSSS, de l'ASTNO, de l'ASCT et de l'ASSSSHR
27. Veiller à ce que les fournisseurs de services d'AVA, y compris les fournisseurs de services sous contrat, suivent la formation de sensibilisation culturelle du GTNO dans le cadre de la formation obligatoire de leur personnel.	Accepté en théorie La mise en œuvre dépend de l'avancement des travaux sur la recommandation 3.	2022-2023 à 2024-2025	Élaborer un plan de mise en œuvre et déterminer si des ressources supplémentaires sont nécessaires. Groupe de travail formé du MSSS, de l'ASTNO, de l'ASCT et de l'ASSSSHR
28. Renforcer la sensibilisation au processus de traitement des plaintes et des préoccupations des utilisateurs de services d'AVA, par le biais des ASSSS et du Bureau du protecteur du citoyen.	Accepté	2022-2023 à 2023-2024	Élaborer et mettre en œuvre un plan de communication. ASTNO, ASCT, ASSSSHR
Collaboration interministérielle			
29. Collaborer avec le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation (MÉCF) pour explorer les options permettant aux utilisateurs de services d'AVA à l'extérieur du territoire d'accéder à l'aide au revenu.	Accepté	2022-2023 à 2023-2024	Le MSSS engagera des discussions avec le MÉCF. MSSS
30. Collaborer avec d'autres ministères du GTNO afin de déterminer la meilleure approche pour intégrer les services destinés aux résidents handicapés des TNO.	Accepté	2022-2023 à 2023-2024	Le MSSS engagera des discussions avec d'autres ministères du GTNO qui offrent du soutien aux résidents handicapés des TNO. MSSS
31. Travailler avec d'autres ministères du GTNO pour créer un service intégré de soutien transitoire pour les jeunes des TNO qui entrent dans l'âge adulte et ont besoin de services d'AVA.	Accepté en théorie La mise en œuvre peut nécessiter des ressources supplémentaires.	2022-2023 à 2023-2024	Planifier et déterminer si des ressources sont nécessaires. Groupe de travail formé du MSSS, de l'ASTNO, de l'ASCT et de l'ASSSSHR
32. Travailler avec Habitation TNO pour déterminer les besoins en matière de logements accessibles dans les collectivités afin de permettre aux personnes handicapées de continuer à vivre dans leur collectivité.	Accepté	2022-2023 à 2023-2024	Le MSSS engagera des discussions avec Habitation TNO. MSSS
33. Collaborer avec le MÉCF pour examiner les moyens de renforcer les	Accepté	2022-2023 à 2023-2024	Le MSSS engagera des discussions avec le MÉCF. MSSS

soutiens professionnels disponibles et accessibles aux utilisateurs des services d'AVA à l'intérieur du territoire, y compris la disponibilité de ces services dans les collectivités à l'extérieur de Yellowknife et de Hay River.			
--	--	--	--